

Guide méthodologique sur la recherche et le plaidoyer relatifs aux droits de l'homme et au rôle des acteurs privés dans l'éducation

Ce guide vise à fournir des conseils pratiques sur la réalisation de recherches qui permettraient de soutenir la défense des droits de l'homme dans le contexte de la privatisation de l'éducation, en utilisant des mécanismes régionaux et internationaux (en se concentrant sur les organes conventionnels des Nations Unies). Il s'inspire des résultats obtenus dans le cadre du projet Droit à l'éducation (Right to Education) et de l'Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels (Global Initiative on Economic, Social and Cultural Rights) qui, au cours des dernières années, se sont livrés à des activités similaires dans divers pays.

Pour en savoir plus sur la participation au processus de révision des Nations Unies concernant les acteurs du secteur privé dans le domaine de l'éducation, consultez les courtes explications suivantes : sur l'approche générale¹ et sur les mécanismes.²

Ce guide sera régulièrement amélioré pour refléter les efforts en cours. Nous apprécierons votre retour. Veuillez contacter Delphine Dorsi à : delphine.dorsi@right-to-education.org ou Sylvain Aubry à : sylvain@globalinitiative-escr.org

Sommaire

1. Planification	3
2. Recherche	4
A. Que rechercher ?	4
B. Où chercher ?	7
• La recherche documentaire.....	7
• La collecte de vos propres données	11
3. Rédiger le rapport	12
4. Plaidoyer, communication et mobilisation	15
5. Ressources	16

Conseils

- Planifiez vos activités en fonction du calendrier des mécanismes relatifs aux droits de l'homme avec lesquels vous collaborez.
- Déterminez clairement les informations dont vous avez besoin.
- Recueillez des preuves à partir de sources fiables, en collectant vous-même les données ou en vous servant de celles qui sont déjà disponibles.
- Trouvez vous-même les données brutes et les lois/politiques. N'ayez pas recours à des sources de données secondaires.

¹ <http://bit.ly/23JRSqO>

² <http://bit.ly/1STKXzX>

- Exposez clairement vos idées. Dans votre rapport, chaque paragraphe ne devrait contenir qu'une seule idée.
- Lisez le rapport d'État présenté à l'organe avec lequel vous collaborez, et répondez-y.
- Les références doivent être d'autant précises que possible.
- Intégrez la mobilisation sociale dans votre recherche et dans votre travail.

1. Planification

Avant toute chose, planifiez soigneusement :

- Identifiez les délais de soumission des rapports et accordez suffisamment de temps à vos recherches. Vous pouvez trouver les dates pertinentes sur le site Web de l'organe relatif aux droits de l'homme avec lequel vous envisagez de collaborer.³
- Élaborez un plan de communication et de plaidoyer dès le début, et coordonnez-le avec vos autres activités. Visez en particulier les dates auxquelles les organes conventionnels de l'ONU publient les recommandations ou autres documents, car ceux-ci fournissent de bons outils de plaidoyer.
- Identifiez les ressources et le soutien technique dont vous aurez besoin.
- Identifiez les partenaires locaux, nationaux et/ou internationaux potentiels et impliquez-les tôt pour assurer leur adhésion et leur intérêt. En particulier, intégrez la mobilisation sociale dans vos projets dès le début.

Ensuite, effectuez des recherches de base et affinez votre plan :

³ Pour le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies :

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/SessionsList.aspx?Treaty=CRC;

Pour le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies :

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/SessionsList.aspx?Treaty=CESCR ;

Pour le Comité des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes :

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/SessionsList.aspx?Treaty=CEDAW

- Définissez de façon précise les informations que vous devez rechercher (voir ci-dessous).
- Passez en revue vos plans et modifiez-les au besoin.
- Renforcez les partenariats avec les alliés.

2. Recherche

A. Que rechercher ?

Généralement parlant, vous cherchez des preuves que l'éducation privée (ou « privatisation ») ou sa croissance⁴ a des effets négatifs sur l'exercice des droits de l'homme. Cela implique l'examen des quatre questions suivantes :

1. Le rôle des acteurs privés dans l'éducation, quelles formes revêt-il dans votre pays ?

Pour commencer, vous devez comprendre ce qu'est la « privatisation ». L'éducation privée gagne du terrain soit parce que le nombre d'écoles privées augmente, remplaçant parfois les écoles publiques, soit parce que celles-ci sont gérées toujours davantage à la manière d'une entreprise (par exemple, sources de financement privées, frais de scolarité, tests standardisés, services externalisés à des acteurs privés, etc.), parfois à travers des partenariats publics-privés. Par souci de simplicité, la croissance de l'éducation privée de n'importe laquelle de ces façons sera désignée par le terme « privatisation ». **Donc, la première étape de votre recherche vise à définir les façons dont l'éducation est privatisée dans votre pays et l'ampleur de ce phénomène.**

⁴ Pour plus d'informations sur la privatisation dans l'éducation : <http://www.right-to-education.org/issue-page/privatisation-education>

Dans certains pays, la question n'est pas tant la privatisation que l'éducation privée depuis longtemps. La question est donc l'implication déjà existante des acteurs privés dans le domaine de l'éducation. Si tel est le cas, cela devrait être précisé dans votre rapport.

Plus d'information : Pour en savoir plus sur les différents types d'acteurs privés dans le domaine de l'éducation et de la privatisation, veuillez consulter l'article suivant de David Archer, portant sur *Les réponses fondées sur les droits à la prestation de services éducatifs par des acteurs non étatiques : Une classification indicative et quelques réflexions critiques*.⁵

2. Y a-t-il des conséquences néfastes pour les droits de l'homme ?

Les recherches sur le droit humanitaire actuellement en vigueur ont montré qu'il existe cinq situations dans lesquelles la croissance de l'éducation privée entraverait la jouissance des droits de l'homme. Cela signifie que vous aurez besoin d'analyser les cinq questions suivantes :

1. La privatisation de l'éducation dans votre pays, a-t-elle entraîné l'augmentation, l'enracinement ou la création de discrimination ou de ségrégation ?
2. Ceux qui fréquentent les écoles privées, le font-ils *pleinement et sincèrement* par choix ou par défaut en raison de la mauvaise qualité de l'éducation publique ? Y a-t-il le choix d'une éducation gratuite de qualité ?
3. Le développement de l'éducation privée, entraîne-t-il une « marchandisation » de l'éducation, affectant ainsi la nature humaniste de l'éducation qui devrait viser à développer pleinement les capacités émotionnelles et cognitives de l'enfant, *et/ou* la privatisation influence-t-elle l'éducation publique ?
4. L'éducation privée est-elle réglementée de manière adéquate à la fois sur le plan juridique et sur le plan pratique, et y a-t-il une pleine responsabilité ?

⁵ <http://bit.ly/1SMgzdX>

5. La croissance de l'éducation privée s'est-elle faite de manière transparente et démocratique, conformément au principe de la participation ?

Plus d'information : de plus amples informations sur ces cinq domaines sont disponibles sous forme de tableau ici.⁶ Nous allons bientôt fournir une liste de sous-questions, ou d'indicateurs, pour chacun.

Pour en savoir plus sur les différentes formes de privatisation, consultez le menu sur le site de la PERI.⁷

3. Comment l'État est-il impliqué ?

Il est important de vérifier si la privatisation s'inscrit dans le cadre d'un processus «naturel», et si l'État ne fait pas grand-chose pour la contrôler/l'arrêter/la limiter, ou si l'État la promeut activement comme faisant partie de ses politiques. Donc, vous voudriez vous renseigner sur des choses telles que :

- Existe-t-il des mesures d'incitations (fiscales, politiques ou autres) qui promeuvent ou soutiennent l'éducation privée ?
- L'État, surveille-t-il de manière adéquate les effets du développement de l'éducation privée ?
- Comment les droits de l'homme sont-ils protégés dans le pays ?

L'État peut également être impliqué et être tenu responsable s'il reste passif, c'est-à-dire s'il ferme les yeux sur la croissance des acteurs privés, ce qui peut constituer une forme d'incitation déguisée.

4. Sur quoi devriez-vous vous concentrer ?

En fonction de vos ressources et de l'ampleur du problème dans votre pays, **vous devrez probablement choisir d'axer vos travaux sur certains points plutôt que d'autres** :

⁶ <http://bit.ly/synthesisprivatisationV5>

⁷ <http://www.periglobal.org/>

- **Niveau d'éducation** : le plus souvent, la recherche se concentre sur l'enseignement primaire et secondaire, car c'est là que la croissance des acteurs privés a été la plus rapide et la plus controversée et que les obligations des États en matière de droits de l'homme sont les plus fortes. L'enseignement supérieur et l'éducation de la petite enfance sont plus complexes du point de vue des droits de l'homme.
- **La forme de la privatisation ou de l'implication des acteurs privés** : Vous voudrez peut-être vous concentrer sur un type particulier d'école privée : écoles privées à prix réduit, écoles de prestige, écoles religieuses, etc. Vous pouvez également choisir de vous concentrer sur d'autres formes de privatisation, telles que les partenariats public-privé.
- Vous pourriez aussi vous concentrer sur un ou plusieurs **problèmes** ; par exemple une ou plusieurs des cinq questions mentionnées ci-dessus, ou un **groupe spécifique**, comme les filles ou les personnes handicapées. Très probablement, cependant, afin de saisir le sujet, vous devrez couvrir tous ceux-ci.

Conseil : commencez par faire des recherches de base sur les acteurs privés et le système éducatif dans le pays avant de décider sur

B. Où chercher ?

Vous devrez effectuer une recherche rigoureuse dans l'ordre suivant. Commencez par une recherche documentaire avant d'envisager de recueillir vos propres données.

- **La recherche documentaire**

Pour commencer, essayez de comprendre les formes de privatisation qui se produisent dans votre pays. Il pourrait déjà y avoir des rapports que d'autres organisations, comme l'UNICEF, des organismes gouvernementaux, le conseil de l'éducation, des ONG ou des universitaires, ont rédigés. Le site Web de la PERI constitue un bon point de départ, car c'est la source de documentation la plus complète sur le sujet.⁸ N'approfondissez pas la recherche à ce stade ; essayez simplement d'avoir une vue d'ensemble et une idée de ce qui se passe.

⁸ <http://www.periglobal.org/>

1. Il est très important d'obtenir des sources primaires de données (c'est-à-dire des données brutes qui n'ont pas encore été analysées par d'autres). **Examinez vous-même les données et les lois/politiques avant de vous pencher sur les analyses effectuées par d'autres.** Il existe essentiellement deux types de données primaires :

a. Statistiques :

- L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) en est la première source.⁹ Vous pouvez également vérifier si votre pays possède un profil ISU.¹⁰
- La base de données Wide Inequality est un excellent outil pour identifier les inégalités en ce qui concerne les différents aspects de l'éducation, sur la base de divers motifs.¹¹
- Le site Web du Ministère de l'éducation, le bureau du Premier ministre, ou un portail gouvernemental sur l'accès aux données.
- L'institut national des statistiques.
- Les organisations régionales collectant des données, telles que l'OCDE,¹² UWEZO¹³ (en Afrique de l'Est), etc.
- Les enquêtes auprès des ménages menées par la Banque mondiale ou d'autres.
- L'enquête mondiale sur les valeurs.¹⁴
- L'utilisation du moteur de recherche Zanran.¹⁵
- La Banque mondiale¹⁶ (utilisez avec précaution).

Les statistiques vous aident principalement à avoir une idée des données disponibles, de l'ampleur de la privatisation et de l'existence de toute discrimination (question 1 sur 5 ci-dessus).

⁹ <http://data.uis.unesco.org/>

¹⁰ <http://www.uis.unesco.org/DataCentre/Pages/country-profile.aspx?code=UGA&ioncode=40540>

¹¹ <http://www.education-inequalities.org/>

¹² <https://data.oecd.org/>

¹³ <http://www.uwezo.net/publications/reports/>

¹⁴ <http://www.worldvaluessurvey.org/>

¹⁵ <http://www.zanran.com/>

¹⁶ <http://saber.worldbank.org/index.cfm>

b. Lois et politiques :¹⁷

- La constitution.
- Le cadre juridique et politique de l'éducation ; le(s) document(s) clé(s) façonnant l'éducation dans le pays.
- Des mesures plus spécifiques qui mettent en œuvre le cadre juridique et politique.
- D'autres textes législatifs pouvant affecter l'éducation privée. En particulier, considérez les règlements financiers, par exemple, le régime d'imposition pour les fournisseurs d'éducation privés.

ASTUCE : pour trouver facilement ce que vous cherchez dans de longs documents juridiques, essayez de faire une recherche en texte intégral en

Le département Planipolis de l'UNESCO recueille également des documents clés sur l'éducation pour chaque pays.¹⁸ Le projet Droit à l'éducation a également publié un recueil des lois nationales qui réglementent les acteurs privés de l'éducation.¹⁹

Les lois et les politiques devraient surtout vous aider à savoir si l'État soutient directement ou non l'éducation privée et si des règlements adéquats sont en place (question 4 sur 5 ci-dessus).

2. Consultez les actualités, actuelles et passées, et inscrivez-vous aux alertes Google²⁰ ou similaire, de sorte à ne pas manquer les développements importants.
3. N'oubliez pas de consulter le **rapport d'État** de votre pays à l'organe conventionnel sur lequel vous travaillez — et même à d'autres organes conventionnels.²¹ Choisissez votre

¹⁷ L'UNESCO héberge une base de données sur le droit à l'éducation, ce qui est très utile pour trouver ce type de documents : <http://www.unesco.org/education/edurights/index.php>

¹⁸ http://planipolis.iiep.unesco.org/format_liste2_fr.php

¹⁹ <http://www.right-to-education.org/resource/national-laws-private-provision-education>

²⁰ <https://www.google.com/alerts>

²¹ Projet Droit à l'éducation, Digest of Observations and Recommendations of Treaty Bodies on the Role of Private Actors and the Right to Education (2000-2015) (2000-2015), juillet 2015 : <http://ow.ly/REF2z> et Déclarations de la GI-ESCR, du Comité des droits de l'enfant, du Comité des droits économiques, sociaux et culturels et de la CEDAW sur l'enseignement privé, septembre 2014 à mars 2016, 2016 : <http://bit.ly/1SPOCkr>

organisme des droits de l'homme ici,²² ensuite, allez dans les « sessions » en haut à droite et identifiez votre pays.

Cela vous aidera grandement à identifier la position du gouvernement sur la privatisation et la gravité de celle-ci, et, potentiellement, à trouver des informations supplémentaires.

4. Consultez les **observations finales (recommandations)** liées à votre pays, qui ont été faites sur ce sujet par les organes des droits de l'homme. Vous pouvez examiner chaque rapport des organes, en procédant de la même façon que dans le point précédent, mais la manière la plus facile consiste à consulter l'Index universel des droits de l'homme.

²³

Vous pouvez ainsi constater si des questions liées à la privatisation ont déjà été soulevées, ce qui a été recommandé et si le gouvernement a pris des mesures pour y remédier.

CONSEIL : lancez une recherche avancée en sélectionnant « Droit à l'éducation » et d'autres paramètres pertinents. Vous pouvez également effectuer une recherche par mots-clés, tels que « enseignement privé ».

À ce stade, vous devriez être bien placé pour décider sur quoi vous concentrer (niveau d'éducation, forme de privatisation, problème spécifique, etc.).

5. Après avoir examiné les sources primaires de données, vous devriez également analyser des sources secondaires :

- Articles universitaires. Essayez une recherche sur Google Scholar²⁴ et sur PERI.²⁵ Pour les articles auxquels vous ne pouvez pas accéder gratuitement, contactez des collègues du réseau international ; il est très probable que quelqu'un y aura accès.

²² <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/Pages/HumanRightsBodies.aspx>

²³ <http://uhri.ohchr.org/>

²⁴ <http://scholar.google.com/>

²⁵ <http://www.periglobal.org/>

- Les rapports du gouvernement sur la mise en œuvre de ses politiques. Le portail Planipolis²⁶ peut aider à les trouver, mais vous devriez aussi faire des recherches au-delà de cela.
- Les rapports des institutions nationales de défense des droits de l'homme.
- Rapports d'autres organismes nationaux, tels que le Conseil économique et social ou le Conseil de l'éducation, s'ils existent
- Les rapports des ONG.
- Vérifiez les sites Web du projet Droit à l'éducation²⁷ et de l'Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels²⁸ pour plus de sources.

CONSEIL : faites attention à la crédibilité des sources que vous utilisez. Essayez de trouver les sources les moins biaisées possibles et, si possible, des sources jugées acceptables par les autorités.

- **La collecte de vos propres données**

CONSEIL : la collecte de données peut s'avérer coûteuse et laborieuse. Identifiez clairement ce dont vous avez besoin et, si nécessaire, définissez des priorités et effectuez des choix pour vous assurer de pouvoir collecter des données de qualité.

L'étape suivante, si vous en avez les moyens, consiste à collecter vos propres données, à combler les lacunes dans l'information ou à renforcer les données existantes.

Pour collecter des données, vous pouvez utiliser les méthodes suivantes, entre autres :

CONSEIL : il est souvent préférable d'utiliser une combinaison de ces méthodes.

- **Mener des entretiens.** C'est un outil clé que vous utiliserez presque toujours. Que vous utilisiez un questionnaire structuré ou plus ou moins libre avec seulement des sujets à explorer, assurez-vous d'utiliser un questionnaire. Vous pouvez interroger tous types de parties prenantes, y compris : autorités gouvernementales, organismes

²⁶ http://planipolis.iiep.unesco.org/format_liste2_fr.php

²⁷ <http://www.right-to-education.org/resources/issues/110>

²⁸ <http://bit.ly/privatisationproject>

internationaux (UNICEF, UNESCO, Banque mondiale, etc.), propriétaires d'écoles privées, etc. Interrogez des parties prenantes qui émettront des points de vue différents.

- **Menez une enquête** parmi une population cible. Pour ce faire, vous pouvez aller directement dans les écoles si vous en avez l'autorisation, travailler avec les parents des communautés locales des écoles choisies, ou utiliser d'autres moyens tels que par l'intermédiaire d'une organisation travaillant sur le sujet. Attention : l'échantillonnage de la population que vous étudiez définira la qualité des données collectées.
- **Faites des observations**, rendez-vous sur place et observez les conditions d'enseignement, les types d'élèves, le programme utilisé, la qualité des installations, etc.
- **Organisez des groupes de discussion** avec, par exemple, des parents, des enseignants, des élèves, des inspecteurs scolaires, etc.

Quelle que soit l'option que vous utilisez, assurez-vous de bien vous préparer et **de déterminer clairement, à l'avance, les informations que vous devez collecter.**

3. Rédiger le rapport

Ceci constitue, bien sûr, la phase clé. Le rapport, quant à sa forme, devrait :

- Être succinct (10 à 15 pages au maximum, vérifiez s'il y a des exigences spécifiques de l'organe que vous contactez).
- Être clair et précis.
- Être basé sur les faits. S'il y a un point que vous voulez faire valoir, mais dont vous n'avez aucune preuve, évitez généralement de l'évoquer — sauf pour quelques exceptions.
- Numérotez les paragraphes.
- Mettez en évidence les problèmes les plus importants.

- Restez concentré sur le cadre des droits de l'homme (c'est-à-dire pas de jugement général, pas d'attaque personnelle, etc.).

Avant de rédiger le rapport, assurez-vous de savoir exactement ce que vous voulez dire. Planifiez ce que le rapport inclura, et surtout, identifiez les domaines de préoccupation que vous souhaitez répertorier. Pour vous aider à savoir si vos arguments sont clairs avant de commencer à écrire, essayez de compléter cette phrase :

« L'enseignement privé n'est pas, en soi, nécessairement contraire aux normes des droits de l'homme, mais, en (pays), j'ai relevé les préoccupations suivantes :

1. ...
2. ...
3.

Plus d'information : Vous pouvez consulter, par exemple, la structure des rapports présentés pour le Maroc²⁹ ou le Ghana.³⁰

Les cinq types de situations dans lesquelles le développement de l'enseignement privé peut nuire aux droits de l'homme, mentionnés ci-dessus, devraient vous aider à cerner ces préoccupations.

CONSEIL : vous pouvez même commencer par faire un bref résumé de vos points clés avant de commencer à écrire.

²⁹ <http://globalinitiative-escr.org/?p=1139>

³⁰ <http://globalinitiative-escr.org/?p=1425>

Vous pouvez utiliser la **structure suivante** pour votre rapport :

Bref résumé dans un encadré

I. Introduction

- Présentation des organisations rédigeant le rapport
- Statut de ratification des traités, présentation du processus engagé
- Objectif et méthodologie de la recherche

II. Description des problèmes, couvrant, dans l'ordre :

- Introduction à la question de la privatisation mondiale
- Introduction au système éducatif dans le pays
- Introduction aux formes de privatisation dans le pays et objectif du rapport

III. Politiques de l'État

Comment l'État est-il impliqué ; s'il a encouragé la privatisation

IV. Incidences

- Domaines de préoccupation 1
 - Cadre juridique applicable
 - Arguments/données
- Domaines de préoccupation 2
 - Cadre juridique applicable
 - Arguments/données
- Domaines de préoccupation X...
 - Cadre juridique applicable
 - Arguments/données

V. Recommandations *ou* liste des problèmes

En ce qui concerne les **recommandations**, essayez d'être aussi précis que possible (en citant si possible des lois spécifiques ou des cas à traiter), mais restez très bref, quelques lignes au maximum. Si vous voulez avoir des recommandations plus longues, faites au moins une version plus courte.

Présentez chaque paragraphe avec une phrase résumant l'idée que vous êtes sur le point d'introduire, puis développez-la tout au long du paragraphe, en vous appuyant sur les arguments liés à cette idée spécifique.

N'oubliez pas que, même si vous essayez d'être aussi précis et rigoureux que possible, vous n'avez pas nécessairement à faire une démonstration scientifique de tous les points que vous soulevez. Vous devez présenter au moins suffisamment de preuves pour soulever des questions sérieuses auxquelles l'État devra répondre.

Choisissez les arguments qui vous semblent les plus forts et qui auront un impact sur le pays. Vous devrez parfois faire preuve de créativité pour démontrer un point, en particulier lorsque des données sont manquantes. Une stratégie commune consiste à faire une comparaison avec d'autres pays qui ont choisi un système différent ou qui ont des résultats différents. Il est préférable de faire des comparaisons avec des pays semblables en termes de taille, de développement économique et, si possible, de culture (c.-à-d. d'une même région ou d'un même groupe culturel).

Enfin, veillez à :

- n'avoir qu'une idée par paragraphe ;
- énoncer clairement les différentes préoccupations sans les mélanger ;
- ne pas citer de personnes ou cas spécifiques si cela peut les mettre en danger ou sans le consentement des personnes concernées ;
- n'inclure que des informations qui soutiennent votre argument et à expliquer clairement comment chaque élément d'information contribue à votre raisonnement ;
- autant que possible, avancer des arguments qui répondent directement au rapport de l'État ;
- référencer tout ce que vous dites de façon extrêmement précise ; citer les principales sources (par exemple, des statistiques provenant directement de l'Institut national de la statistique ou de l'UNESCO et non de seconde main), en spécifiant, si possible, le numéro de la page, du paragraphe ou de la disposition ;

4. Plaidoyer, communication et mobilisation

Quelques conseils d'ordre général :

- faire des résumés courts et visuels ;³¹

³¹ Tel que: <http://bit.ly/visualmorocco>

- écrire un communiqué de presse précis, court et allant à l'essentiel ;³²
- utiliser des graphiques dans le rapport ;
- planifier votre stratégie de communication, y compris l'utilisation des médias sociaux ;
- entrer en contact avec les journalistes dès le début ;
- coordonner des activités nationales et internationales ;
- intégrer la mobilisation sociale dans vos activités ;
- utiliser les réunions de recherche pour faire de la promotion, et vice versa, pendant les réunions de promotion, rechercher toujours des informations ;
- trouver, le cas échéant, des journalistes sur Twitter. garder une liste de tous ceux qui pourraient être intéressés au fur et à mesure. tenir également une liste de toutes les personnes avec qui vous devriez partager le rapport et les documents promotionnels subséquents ;
- rechercher des groupes ou des pages sur Facebook, LinkedIn ou d'autres réseaux sociaux, où vous pourrez partager certains de vos documents.

Plus d'informations : vous pouvez trouver un exemple de la manière dont le plaidoyer a été mené à Genève dans ce blog.³³

5. Ressources

En ce qui concerne la méthodologie :

Trois courtes explications décrivant l'expérience et la façon de travailler sur les questions de privatisation en utilisant les droits de l'homme :

³² Par exemple: <http://bit.ly/1qUzlw5>

³³ <http://bit.ly/1wmre2K>. Voir aussi cet explicatif qui comporte plus d'exemples : <http://bit.ly/1qZyxAc>

- Méthodologie générale d'utilisation des outils des droits de l'homme pour résoudre les problèmes de privatisation : <http://bit.ly/23JRSqO>
- Comment utiliser les mécanismes de plaidoyer : <http://bit.ly/1STKXzX>
- Études de cas : <http://bit.ly/1qZyxAc>

Le Guide du HCDH sur la façon de soumettre des informations au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies :

http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/GuideNgoSubmission_fr.pdf

En ce qui concerne la privatisation et le rôle des acteurs privés en général :

- Blog de l'Internationale de l'éducation : <http://www.educationincrisis.net/themes/privatisation>
- Page du projet de l'Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels, portant sur la privatisation : <http://bit.ly/privatisationproject>
- Page du projet Droit à l'éducation, portant sur la privatisation : <http://www.right-to-education.org/issue-page/privatisation-education>